



## Conseil d'administration

Séance du 4 mars 2025, sous la présidence de M. Alain BEZIRARD

Présents :

M. Jean-Philippe ANDRIES  
M. Alain BEZIRARD  
M. Michel BORREWATER  
M. Alain CAMBIEN, *en visio*  
Mme Françoise GOUBE  
M. Christophe GRAS, *en visio*  
M. Julien PILETTE, *en visio*

Excusés :

M. Alain BLONDEAU  
Mme Charlotte BRUN  
M. Alexis HOUSET  
Mme Isabelle MARIAGE-DESREUX

### Délibération n°26.03

**Objet : Groupement de commandes pour la maintenance, supervision, modification et gestion du matériel des systèmes de détection incendie, gaz et éclairage de sécurité - Lancement par la MEL d'un appel d'offres ouvert pour un accord-cadre à bons de commande en cinq lots**

Adoptée à l'unanimité

**Sourcéo – Groupement de commandes pour la maintenance, supervision, modification et gestion du matériel des systèmes de détection incendie, gaz et éclairage de sécurité - Lancement par la MEL d'un appel d'offres ouvert pour un accord-cadre à bons de commande en cinq lots**

Dans le cadre du groupement de commandes permanent avec sa régie, autorisé par délibération n°16.11 du 16 juin 2016, la Métropole Européenne de Lille lance en appel d'offres ouvert européen un accord-cadre à bons de commande de pour la maintenance, supervision, modification et gestion du matériel des systèmes de détection incendie, gaz et éclairage de sécurité.

Le marché actuel (n°21PS28 - titulaire : CEMIS), échu au 26 février dernier, est à renouveler en appel d'offres ouvert.

Ce marché concerne la maintenance, la supervision, la modification et la gestion du matériel des systèmes de détection incendie, de détection gaz et des blocs de secours. L'objectif est de maintenir et renforcer la fiabilité et l'efficacité de ses installations de sécurité incendie et de gestion des risques afin d'assurer une politique de sécurité et de modernisation du patrimoine bâti.

L'accord-cadre à bons de commande - conclu pour quatre ans - comprend cinq lots, sans montant minimum et avec un montant maximum.

**Lot n°1 - Détection incendie** (estimation 1 400 000 EUR HT, montant maximum de 1 500 000 EUR HT)

Le marché concerne la maintenance préventive et corrective, la mise en conformité, la modification, la création de projet et le remplacement des systèmes de détection incendie. L'objectif est d'assurer un haut niveau de sécurité, de réactivité et de fiabilité des dispositifs de détection et d'alerte incendie.

**Lot n°2 - Détection gaz** (estimation 330 000 EUR HT, montant maximum de 350 000 EUR HT)

Le marché concerne la gestion des équipements de détection de gaz (toxiques, explosifs...), incluant leur maintenance, leur calibration, leur remplacement, les suivis de projet et leur adaptation aux évolutions réglementaires ou techniques. Il s'agit de prévenir tout risque lié à la présence de gaz dangereux dans les bâtiments.

**Lot n°3 - Câblages et blocs autonomes d'éclairage de sécurité** (estimation 330 000 EUR HT, montant maximum de 350 000 EUR HT)

Le marché concerne l'entretien, la modification, la création et la mise en conformité des réseaux de câblage associés aux systèmes de sécurité, ainsi que sur la maintenance et le remplacement des Blocs Autonomes d'Éclairage de Sécurité (BAES), indispensables pour garantir l'évacuation des personnes en cas d'incident ;

**Lot n°4 - Supervision concernant la mise en place, la maintenance et l'évolution des systèmes de supervision centralisée** (estimation 170 000 EUR HT, montant maximum de 200 000 EUR HT)

Il s'agit d'assurer le suivi en temps réel de l'état des installations de sécurité, de faciliter la gestion des alarmes et d'améliorer la traçabilité des interventions.

**Lot n°5 – GMAO** (estimation 85 000 EUR HT, montant maximum de 100 000 EUR HT)

Le marché concerne la mise en place et l'exploitation d'un outil de Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur dédié exclusivement à la gestion du matériel de sécurité incendie, de détection gaz et des blocs de secours.

Il vise à centraliser et suivre l'ensemble des équipements, assurer leur traçabilité, optimiser la gestion des stocks, des garanties et des remplacements, et garantir la conformité réglementaire sur l'ensemble du patrimoine.

L'accord-cadre prévoira la mise en œuvre d'une clause d'insertion sociale

La MEL sera chargée de mener l'ensemble de la procédure de passation et une partie de l'exécution, à savoir toutes modifications au contrat. Sourcéo sera responsable du reste de l'exécution de l'accord-cadre le concernant (commandes, facturation, contrôle de l'exécution et constat de service fait).

En conséquence, il vous est demandé de :

- 1°) approuver les dispositions qui précèdent ;
- 2°) autoriser le lancement en appel d'offres ouvert d'un accord-cadre à bons de commande pour la maintenance et l'acquisition du matériel de lutte contre l'incendie du patrimoine métropolitain dans le cadre d'un groupement de commande avec la Métropole Européenne de Lille et désigner coordonnatrice cette dernière ;
- 3°) autoriser, au cas où l'appel d'offres serait déclaré infructueux, le lancement soit d'un nouvel appel d'offres soit d'une procédure avec négociation soit d'un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable ;
- 4°) imputer les dépenses aux art. 61528 et 2318, dans la limite des crédits ouverts à nos documents budgétaires.